

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Ces CGV s'appliquent aux formations de l'IRESU à l'exception des formations UVSI

L'IRESU est un organisme de formation professionnelle déclaré sous le N° 119 202 310 92, certifié Qualiopi pour ses actions de formation et dont le siège social est situé à Ville d'Avray, 3 sente Saintié – 92410.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'IRESU pour le compte d'un client, dénommé ici l'entreprise. La personne bénéficiaire de la formation est dénommée le stagiaire. Toute commande de formation auprès de l'IRESU implique l'acceptation sans réserve par l'entreprise des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

I. Réservation et inscription

Les inscriptions se font sur le site <https://iresu.fr>. Le site <https://jamu.fr> présente les informations spécifiques de la formation « JAMU » et permet d'accéder à cette page d'inscription. Des renseignements sont possibles par téléphone, mail ou fax. Une convention sera adressée au service responsable de la commande (la plupart du temps le service de formation de l'entreprise) qui retournera à l'IRESU un exemplaire signé.

L'inscription ne sera définitivement validée qu'à réception de cet exemplaire de convention signé, ou à défaut, d'un bon de commande ou d'un accord de prise en charge d'un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO) : si l'entreprise bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation, et l'entreprise est tenue de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

L'entreprise peut annuler l'inscription sans frais jusqu'à 14 jours calendaires avant la date de début de la formation par le biais d'une notification par e-mail à l'adresse info@iresu.fr. Au-delà de cette date, la formation sera facturée intégralement.

L'entreprise peut à tout moment modifier l'identité du (ou des) stagiaire(s) dès lors que les pré-requis sont remplis.

L'IRESU se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 21 jours calendaires avant la date de début de la formation.

Dans cette hypothèse, il pourra être proposé une ou plusieurs dates alternatives concernant cette thématique de formation.

II. Prix

Les prix sont affichés en Euros HT et TTC. Ils s'entendent par personne pour toutes les formations à inscription individuelle, et pour un groupe de personnes pour les inscriptions de groupe.

Les tarifs des formations publiés sur le site iresu.fr peuvent donner lieu à des frais supplémentaires prenant en compte les frais de déplacement des formateurs.

Les formations, notamment de groupe, ou les formations spécifiques hors « offre catalogue » peuvent donner lieu à l'établissement de devis.

Le tarif de la formation JAMU est publiée sur le site des JAMU

Cas particulier des formations hors région parisienne :

Les formations effectuées hors Ile de France (incluant les formations de groupes) donnent lieu à l'établissement de devis spécifiques prenant en compte les frais pédagogiques et les frais relatifs au déplacement des formateurs (acheminement, logement, etc). Ces frais sont non remboursables même en cas d'annulation de la formation dans les délais impartis.

La TVA prise en compte est basée sur 20%, TVA en vigueur au 01/01/2024.

Facturation / paiements:

La facturation des formations est, sauf demande contraire de l'entreprise, effectuée après exécution de la prestation (à service rendu).

En cas de facturation des frais relatifs aux déplacements des formateurs la facture sera émise à l'issue de la formation, sauf en cas d'annulation de la formation où elle sera effectuée à date de cette annulation.

Paiements à la réception de facture au comptant. Délai de paiement maximum : 60 jours nets ou au maximum 45 jours fin de mois. Intérêt de retard : A défaut et conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 un intérêt de retard égal à 3 fois le taux légal sera appliqué, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (décret 2012-1115 du 02/10/2012)

III. Validation des stages

Il sera remis à l'issue de la formation, soit un certificat de réalisation, soit un diplôme en cas de formation diplômante.

IV. La protection des données

Les informations à caractère personnel communiquées par l'entreprise à l'IRESU sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

V. Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quel qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord préalable de l'IRESU. L'entreprise s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations qui seraient effectuées en dehors du cadre des formations dispensées par l'IRESU.

VI. Les règles applicables en cas de litige

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'entreprise et l'IRESU, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée, avec le recours possible au médiateur. A défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Nanterre (Hauts-de-Seine).

IRESU - SAMU des Hauts de Seine

Hôpital Raymond Poincaré - F 92380 GARCHES

Tél.: 01 84 19 28 75 - Fax : 01 47 10 70 07 - Email : info@iresu.fr

SIRET : 34968779800018

TVA :FR64349687798

Association pour la formation professionnelle déclarée sous le n° 119 202 310 92